



LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.

Patience et longueur de temps font-ils plus que force ni que rage ?

Plusieurs dossiers sont en attente de décision ou de réponse (voir notamment le bulletin N°13). Le prochain CCDSPV sera l'occasion de faire le point. Nous vous tiendrons bien entendu informés dans la foulée. Par exemple, le procès verbal officiel du dernier CCDSPV (04/12/08) est en ligne sur le site (par souci de confidentialité, nous avons effacé les noms des agents cités lors de la réunion).

Dotation vestimentaire

Le 10 février dernier, une commission s'est réunie pour statuer sur le nouveau fonctionnement du système habillement à partir de 2009. Ce nouveau fonctionnement se base sur une dotation initiale puis une dotation complémentaire en fonction du grade et de la spécialité et enfin sur un système d'échange (qui supprime l'actuelle dotation annuelle). Pour information, sur 63 articles en dotation initiale chez les SPP, il y a 31 articles dont les SPV ne sont pas dotés ou partiellement dotés sans compter les dotations complémentaires en fonction du grade ou des spécialités. Etant en désaccord sur cette trop grande différence, la LDV33, représentant les SPV du département, a formulé plusieurs remarques, propositions et questions à la suite de la lecture de ce document. Vous pouvez retrouver sur le site internet une copie de la proposition du SDIS ainsi que de notre courrier.

Quelle méthode de management ?

Voici quelques extraits des remarques que nous recevons :

- "je n'ai jamais eu accès au calendrier des stages",
- "La VL du centre n'est jamais disponible pour les formations car elle est déjà utilisée par d'autres pour des besoins personnels",
- "On ne participe jamais à la réflexion sur l'organisation du centre et donc nous subissons les décisions",
- "le chef de centre bloque l'accès au grade car il estime que l'encadrement en SPV n'est pas nécessaire",
- "les manœuvres mensuelles ne sont pas organisées et donc inintéressantes", etc.

La présence des SPV est indispensable dans les centres pour l'opérationnel mais aussi pour le fonctionnel. Sans remettre en cause les prérogatives du chef de centre, il est nécessaire qu'il partage sa vision de l'organisation du centre avec tous les SP et dans le même temps qu'il puisse s'appuyer sur un encadrement SPV disponible et compétent et il en a les moyens.

Qu'en pensez-vous ?